COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 septembre 2017

Le jeudi 21 septembre 2017, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 14 septembre 2017.

Etaient présents : Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric COLLAVINI, Monsieur Eric JULIEN

Absents : Monsieur Sébastien BOUGEROL, Madame Véronique PELTIER

Pouvoirs : Monsieur Georges FERRANDEZ par Monsieur Serge CAREL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de la séance : Christian FLAMARION

Ordre du jour:

-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22 juin 2017

-Modification du temps de travail de l'ATSEM

-Autorisation de défrichement

-Lancement de la procédure de DUP pour les périmètres de captages

-Vente terrains communaux à M. et Mme VENZAL

-Décisions modificatives au budget communal et au budget eau et assainissement

-Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement

-Désignation d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

-Adhésion à l'IT 04 Agence départementale Ingénierie et Territoires 04

1. Approbation du compte rendu du 22 juin 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 22 juin 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du temps de travail du poste d'ATSEM

M. le Maire explique que suite au passage à la semaine de 4 jours de l'école depuis la rentrée scolaire 2017/2018 et à la demande de madame Joëlle VENZAL, ATSEM, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de son emploi. A compter du 1er octobre 2017 la durée du temps de travail de l'emploi de l'Agent Spécialisé principal de 1ère classe des Ecoles maternelles est portée à 36 heures par semaine d'ouverture de classe réparti selon l'emploi du temps suivant :

Lundi 7h 30 - 16h 30
Mardi 7h 30 - 16h 30
Jeudi 7h 30 - 16h 30
Vendredi 7h 30 - 16h 30

APPROUVE à l'unanimité.

3. Demande d'autorisation préalable de défrichement de la parcelle ZC 99

Monsieur le Maire explique que la commune a fait le choix de créer une nouvelle station d'épuration sur la parcelle n°99, section ZC.
Cette parcelle de 6490 m² (donnée cadastrale), doit faire l'objet d'un défrichement partiel afin d'accueillir les équipements de la future station d'épuration. La zone à défricher représente une superficie de 3111 m², soit 0,32 ha.
Le reste de la parcelle d'environ 3400m² restera à l'état naturel, c'est-à-dire libre d'accès pour l'entretien et l'exploitation des réseaux électriques HTA.
Une demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L.341-1 à L.342-1 du code forestier doit être faite auprès de la Direction Départementale des Territoires.

APPROUVE à l'unanimité.

4. Lancement de la procédure de DUP pour les périmètres de captage

Il n'est pas nécessaire de délibérer. La délibération n°01/2015 du 26 février 2015 actait de ce lancement.

5. Vente Commune de Mirabeau / M. et Mme Venzal Didier

M. le Maire explique que la Commune a fait borner la Traverse de l'Eglise qui n'appartient pas au domaine public, il s'agit du domaine privé de la Commune, afin de la transformer en voie publique.
Il a été constaté qu'environ 50 m^2 étaient occupés par M. et Mme Venzal Didier avec un mur de clôture.
D'un commun accord et afin de ne pas détruire ce mur, il est proposé de vendre cet espace occupé à M. et Mme Venzal au prix des Domaines soit 45€/m^2.

APPROUVE à l'unanimité.

6. DM n°2 au budget eau et assainissement

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du suivi budgétaire de la commune, il convient de modifier les crédits comme suit :
Révision de crédits :

Compte	Avant DM	Diminution	Augmentation	Après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	40958.56	0	4175.9	45 134.46 €
040 Operations d'ordre entre section	40 958.56 €	0	2054.3	43 012.86 €
1391/040	40 958.56 €	0.00 €	2 054.30 €	43 012.86 €
21 Immobilisations corporelles	0.00 €	0	2121.6	2 121.60 €
2156/21 14 télégestion	0.00 €	0.00 €	2 121.60 €	2 121.60 €
23 Immobilisation en cours	167 978.20	0	346 008€	513 986.20€
2313/23 16 STEP	167 978.20	0	346 008€	513 986.20€
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	26460.88	0	4175.9	30 636.78 €
021 Virement de la section de fonct.	26 460.88 €	0	4175.9	30 636.78 €
021/021	26 460.88 €	0.00 €	4 175.90 €	30 636.78 €
131 subvention	15 540.00€	0	346 008.00€	361 548.00€
131/13 16 STEP	15 540.00€	0	346 008.00€	361 548.00€

Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	54260.88	0	6554.3	60 815.18 €
011 Charges à caractère général	27 800.00 €	0	2378.4	30 178.40 €
6156/011 maintenance	12 000.00 €	0.00 €	2 378.40 €	14 378.40 €
023 Virement àla sect° d'investis.	26 460.88 €	0	4175.9	30 636.78 €
023/023	26 460.88 €	0.00 €	4 175.90 €	30 636.78 €

Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvementés par la DM	105908.56	0	6554.3	112 462.86 €
042 Operations d'ordre entre section	40 958.56 €	0	2054.3	43 012.86 €
777/042	40 958.56 €	0.00 €	2 054.30 €	43 012.86 €
70 Ventes prod fab, prest serv, mar	64 950.00 €	0	4500	69 450.00 €
704/70 travaux	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €

APPROUVE à l'unanimité.

7. DM n°1 au budget communal M14

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du suivi budgétaire de la commune, il convient de modifier les crédits comme suit :
Virement de crédits :

COMPTE	Avant DM	Diminution	Augmentation	Apres DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	682440.62	- 19 500.00 €	19 500.00 €	682 440.62 €
20 Immobilisations incorporelles	23 846.00 €	- €	10 000.00 €	33 846.00 €
202/20 115 PLU	0.00 €	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	149 403.22 €	- €	7 500.00 €	156 903.22 €
2111/21 96 Acqui foncière	12 299.17 €	- €	5 000.00 €	17 299.17 €
2183/21 97 équipement informatique	1 875.74 €	- €	2 500.00 €	4 375.74 €
23 Immobilisations en cours	179 894.09 €	- 19 500.00 €	2 000.00 €	162 394.09 €
2315/23 119 plateforme compostage	0.00 €	- €	2 000.00 €	2 000.00 €
2315/23 57 voirie et réseaux	49 906.96 €	- 19 500.00 €	- €	30 406.96 €

APPROUVE à l'unanimité.

8. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

M. le Maire explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Afin de palier à ce besoin, il demande l'autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

APPROUVE 9 voix pour, 2 abstentions.

9. Désignation d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. le Maire explique que suite à la création de la CLECT par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 15 février 2017, il convient de désigner 1 suppléant à cette commission.
Celle-ci évalue les charges qui sont transférées à l'Agglomération.
M. le Maire avait était désigné comme titulaire.
Le conseil municipal à l'unanimité désigne M. Christian FLAMARION.

10. Adhésion à IT 04 (Ingénierie et Territoires 04)

Le Maire rappelle que IT 04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :
• Eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
• Voirie et réseaux divers ;
• Recherche de financements ;
• Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.
IT 04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à l'Agence Départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT 04), et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante ainsi que le montant des prestations non couvertes par la contribution annuelle ; d'approuver les statuts d'IT 04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 ; d'approuver le règlement intérieur de IT 04 adopté par le Conseil d'administration du 21 juin 2017, et d'adhérer pour accéder aux services suivants :

Services de base seuls	NON
Services de base avec accès aux services « Eau »	OUI
Services de base avec accès aux services « Voirie et aménagement »	NON
Ensemble des services « Base » - « Eau » - « Voirie et aménagement »	NON

-De désigner pour représenter la Commune au sein de IT04 :

Structures de moins de 5 000 habitants (population DGF)	
Un délégué titulaire : CAREL Serge, Maire	Un délégué suppléant : DECROIX Hugo, 4° adjoint

APPROUVE à l'unanimité.

Questions diverses

► Bilan des réalisations :
En cours : Les travaux de la nouvelle station d'épuration devraient commencer au printemps 2018.
Le dossier de demande de subvention pour la création de gîtes pour 6 personnes doit être voté ce mois-ci.
Les travaux de mise aux normes électriques de l'église devraient débuter à la fin du mois.
L'aménagement de l'entrée du village avec création d'une dalle béton pour 4 containers de tri avec habillage en bois, d'une zone de plantation et l'ajout de gravier sera réalisé dans l'automne.

Finies : Le local de stockage est achevé ainsi que l'aménagement de la place de La Condamine : création de 7 places de parking. A cette occasion, la fontaine a été remise en eau.

► Voie verte : une manifestation a eu lieu samedi en faveur du projet.

► Visite de la secrétaire général, sous-préfète de l'arrondissement de Digne-les-Bains : Mme Garcia est venue en visite sur la commune le mercredi 20 septembre 2017.

►Courrier : Mme Mazeron et M. Ghlouci qui accueillent des touristes dans leur gîte depuis 4 ans, se plaignent du mauvais état du chemin qui mène à leur domicile. Ils demandent la suppression des « dos-d' ânes » créés par la commune afin d'éviter le ravinement du chemin, l'entretien régulier de celui-ci, et pourquoi n'a-t-il pas été restauré jusqu'à chez eux lors de la réfection de la voirie en contre bas ?
M. le maire rappelle que le programme de la Commune est de goudronner les chemins communaux et non les anciens chemins d'exploitation.

►Courrier : Mme PETIT a envoyé un énième courrier concernant la sécurité dans la descente de La Condamine.
M. le Maire précise qu'il faudra prendre une décision au sujet de cette affaire.

La séance est levée à 21 heures 40.

Monsieur Christian FLAMARION

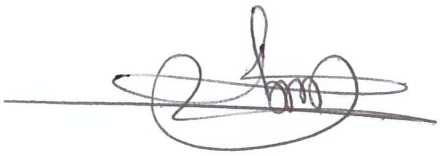

Monsieur Serge CAREL